

Rapport annuel 2024



Transition Insertion Bruxelles



Table des matières

Préface	4
Historique et objectifs	5
Écoles participantes en 2024	6
1. Indicateurs 2024	7
1.1. Définition des participants en 2024	7
1.1.1. Nombre de participants et répartition selon le genre	7
1.1.2. Répartition des participants selon la forme d'enseignement suivi	8
1.1.3. Répartition des participants selon le type d'enseignement	8
1.2. Résultats des suivis et de l'orientation des participants	10
1.2.1. Participants qui suivent un enseignement de forme 2	10
1.2.2. Participants qui suivent un enseignement de forme 3	12
2. Les actions collectives	15
2.1. La préparation des participants à l'insertion socioprofessionnelle	15
2.1.1. Centre de jour : Farilu	15
2.1.2. Formation : Bruxelles Formation Tremplin	15
2.1.3. Formation : Cité des métiers	16
2.1.4. Formation : FeBISP	16
2.1.5. Emploi : séance d'information sur le rôle du job coach	16
2.1.6. Emploi : Consultation sociale – Actiris	16
2.2. Les partenariats avec des employeurs des secteurs adapté et ordinaire	16
2.2.1 Le secteur adapté	16
2.2.2 Le secteur ordinaire	17
2.3. La visibilité du projet	18
2.3.1. Cartes de visite	18
2.3.2. Communication sur les réseaux sociaux	19
3. Les actions dans les écoles	19
3.1. Mise en œuvre du projet	20
3.1.1. Entretiens individuels et diagnostics	20
3.1.2. Stages et retours d'expérience	20
3.1.3. Développement des compétences	21
3.1.4. Exploration de différents milieux professionnels	21
3.1.5. Collaboration avec différents partenaires	22

3.1.6. Construction de projets personnalisés	22
3.1.7. Intervention en groupe et individuelle	22
3.1.8. Evaluation et ajustements continus	23
3.1.9. Collaboration avec l'équipe éducative	23
3.2. Le respect des valeurs de l'Union européenne	24
3.2.1. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	24
3.2.2. Égalité	25
3.2.3. Développement durable et préservation de l'environnement	26
3.2.4 Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes porteuses d'un handicap	26
4. Le bilan des actions du projet	27
4.1. Les apports du projet	27
4.2. Les difficultés rencontrées	28
4.2.1. Facteurs internes	28
4.2.2. Facteurs externes	29
5. LES COMITÉS	31
5.1. Comité d'accompagnement	31
5.2. Comité de suivi local	31
5.3. Comité de suivi pédagogique	31
6. AUTRES RÉUNIONS	32
6.1. Réunions Coupole	32
6.2. Réunions partenaires	33
6.3. Colloques, conférences, salons	33
CONCLUSION	33

Préface

2024 a été une année très particulière pour la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (FEBRAP). Tout d’abord, le poste d’ergothérapeute pour le projet Transition Insertion a dû être abandonné faute de subsides. La FEBRAP accordait pourtant beaucoup de valeur à ce rôle, qui consistait à accompagner les participants et à sensibiliser les équipes en entreprise, et qui lui semblait être la clé d’une inclusion réussie.

Ensuite, la coordinatrice a été absente durant la première moitié de l’année en raison d’un congé de maternité. Des réunions pour les référents avaient été planifiées en amont pour avoir lieu pendant cette période, mais d’autres actions comme le démarchage auprès des employeurs potentiels ont été laissées en suspens.

Enfin, depuis plusieurs années, une minorité de participants (à peine 1 sur 10) se dirige effectivement vers les ETA à la fin de leur scolarité. La FEBRAP a donc préféré se retirer de la coordination du projet, tout en rassurant sur sa volonté de continuer la collaboration avec les écoles d’enseignement spécialisé pour les jeunes qui souhaiteront effectuer des stages et travailler en ETA.

Pour une dernière fois, donc, les pages qui suivent font le point sur l’état d’avancement du projet Transition Insertion tel qu’il a été coordonné par la FEBRAP. Outre les chiffres qui expriment de manière synthétique et précise les réalités du terrain, une analyse plus qualitative est également proposée.

Basé sur les rapports d’activité de l’ensemble des référent·e·s du projet Transition Insertion et renforcé par l’expérience et les observations de la coordinatrice, le rapport annuel se veut une photographie globale des actions et des résultats du projet.

Plus concrètement, la première partie expose les données chiffrées, détaillées par école, par type et forme d’enseignement suivis et par genre. La seconde partie offre une vue générale des actions réalisées tout au long de l’année 2024 et liste les facteurs facilitants et limitants du projet.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Historique et objectifs

Depuis septembre 2015, la FEBRAP prend part, avec d'autres intervenants, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF, au projet Transition Insertion cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE).

Ce projet vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes inscrits dans l'enseignement spécialisé de formes 2 et 3 le plus rapidement possible après la fin de leurs études secondaires. Chaque école participante nomme au moins un référent-coordonateur (enseignant, assistant social, éducateur, ou autre membre de l'équipe pédagogique) qui est chargé d'accompagner les jeunes.

Ce suivi commence dès le début de la phase 2 pour les jeunes inscrits en Forme 2 et de la phase 3 pour les jeunes en Forme 3, et se poursuit pendant l'année qui suit leur sortie de l'école. Ce changement permet aux référents d'intervenir plus tôt dans l'orientation des jeunes, de mieux préparer leur projet socioprofessionnel ainsi que les compétences professionnelles et personnelles nécessaires.

À Bruxelles, la FEBRAP assure la coordination du projet Transition Insertion :

- organisation des réunions du comité de suivi pédagogique, qui permettent de réunir les référents-coordonateurs du projet et d'unifier certaines actions,
- organisation des réunions du comité de suivi local, qui réunissent les directeurs des établissements scolaires participant au projet,
- participation aux réunions du comité d'accompagnement du projet à Bruxelles et en Wallonie,
- entretien des liens avec le secteur adapté,
- développement de partenariats avec des employeurs du secteur ordinaire,
- gestion de la communication du projet (site Web, réseaux sociaux, etc.).

Jusqu'en 2023, la FEBRAP comptait également en son sein une ergothérapeute dédiée au projet Transition Insertion. Son rôle principal était d'assurer le suivi des participants pendant leurs stages en entreprise et en début de contrat, tant dans le secteur adapté que dans le secteur ordinaire. Toutefois, la perte d'un subside n'a pas permis à la FEBRAP de maintenir ce poste en 2024.

Écoles participantes en 2024

En 2024, 8 écoles d'enseignement spécialisé bruxelloises ont participé au projet :

- Ados Pilifs (Neder-Over-Hembeek)
- École La Cime (Forest)
- École Notre-Dame de Joie (Bruxelles Ville)
- École Professionnelle Edmond Peeters (Ixelles)
- Institut Alexandre Herlin (Berchem-Sainte-Agathe)¹
- Institut Charles Gheude (Bruxelles Ville)
- Institut Communal Professionnel des Polders (ICPP Uccle)
- Institut Decroly (Uccle)²



Au total, 12 référents-coordonateurs ont accompagné les participants du projet Transition Insertion à Bruxelles.

¹ L'Institut Alexandre Herlin est sorti du projet à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

² L'Institut Decroly a mis le projet en pause de septembre à décembre 2024.

1. Indicateurs 2024

1.1. Définition des participants en 2024

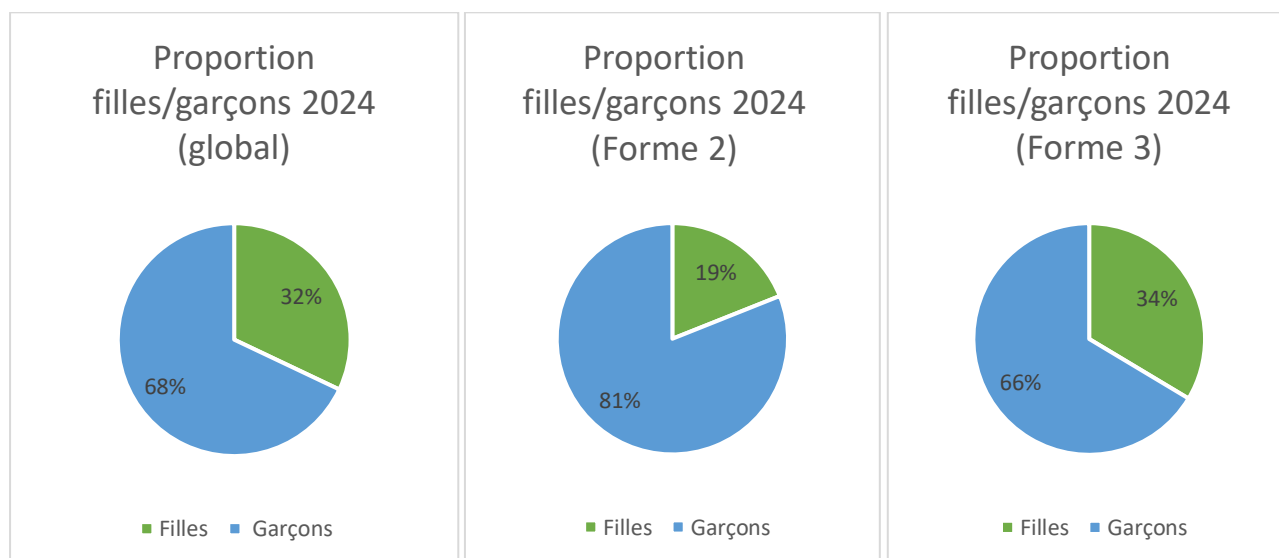
1.1.1. Nombre de participants et répartition selon le genre

En 2024, à Bruxelles, Transition Insertion a permis d'accompagner 440 élèves (141 filles et 299 garçons) de l'enseignement spécialisé.

Écoles	Filles	Garçons	Total élèves
Ados Pilifs	1	12	13
École La Cime	21	33	54
École Professionnelle Edmond Peeters	30	85	115
Institut Alexandre Herlin	7	19	26
Institut Charles Gheude	19	88	107
Institut Communal Professionnel des Polders	19	54	73
Institut Decroly	0	8	8
Institut Notre-Dame-de-Joie	44	0	44
TOTAL	141	299	440

Parmi ces 440 jeunes, 32 % sont des filles et 68 % des garçons, ce qui correspond globalement à la proportion de filles et de garçons inscrits dans l'enseignement spécialisé en Belgique.

Si l'on s'attarde sur les proportions de filles et de garçons selon la forme d'enseignement, on constate qu'en Forme 2, 1 participant sur 5 est une fille, alors qu'en Forme 3, elles représentent un participant sur trois.



1.1.2. Répartition des participants selon la forme d'enseignement suivi

Pour rappel, le projet Transition Insertion accompagne les jeunes inscrits dans les formes 2 et 3 de l'enseignement spécialisé :

- Forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle (formation générale et professionnelle ayant pour objectif l'insertion en milieu de vie et/ou travail protégé)
- Forme 3 : enseignement professionnel (formation générale, sociale et professionnelle visant l'insertion socioprofessionnelle)

À Bruxelles, en 2024, deux écoles organisaient les deux formes d'enseignement, cinq écoles organisaient uniquement la forme 3 et une école organisait uniquement la forme 2. Voici la répartition des élèves par forme d'enseignement :

Écoles	Forme 2	Forme 3	Total
Ados Pilifs	13	0	13
École La Cime	0	54	54
École Professionnelle Edmond Peeters	0	115	115
Institut Alexandre Herlin	4	22	26
Institut Charles Gheude	0	107	107
Institut Communal Professionnel des Polders	36	37	73
Institut Decroly	0	8	8
Institut Notre-Dame-de-Joie	0	44	44
TOTAL	53	387	440

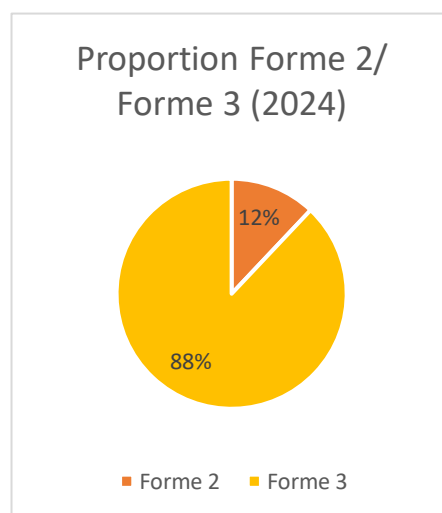
Comme en 2023, sur 10 participants, près de 9 appartiennent à la forme 3, et 1 à la forme 2. A part quelques jeunes de forme 3 qui iront plutôt en ETA, on constate donc qu'entre 8 et 9 participants sur 10 s'intégreront dans le secteur ordinaire à la fin de leurs études, que ce soit pour une formation complémentaire ou pour un emploi.

1.1.3. Répartition des participants selon le type d'enseignement

En plus d'être répartis dans des formes d'enseignement, les élèves inscrits du spécialisé sont catégorisés par type d'enseignement en fonction de leurs handicaps ou difficultés.

Rappel sur les types de handicaps³ :

- Type 1 : retard mental léger
- Type 2 : retard mental modéré ou sévère
- Type 3 : troubles du comportement
- Type 4 : déficiences physiques
- Type 5 : maladies ou convalescence



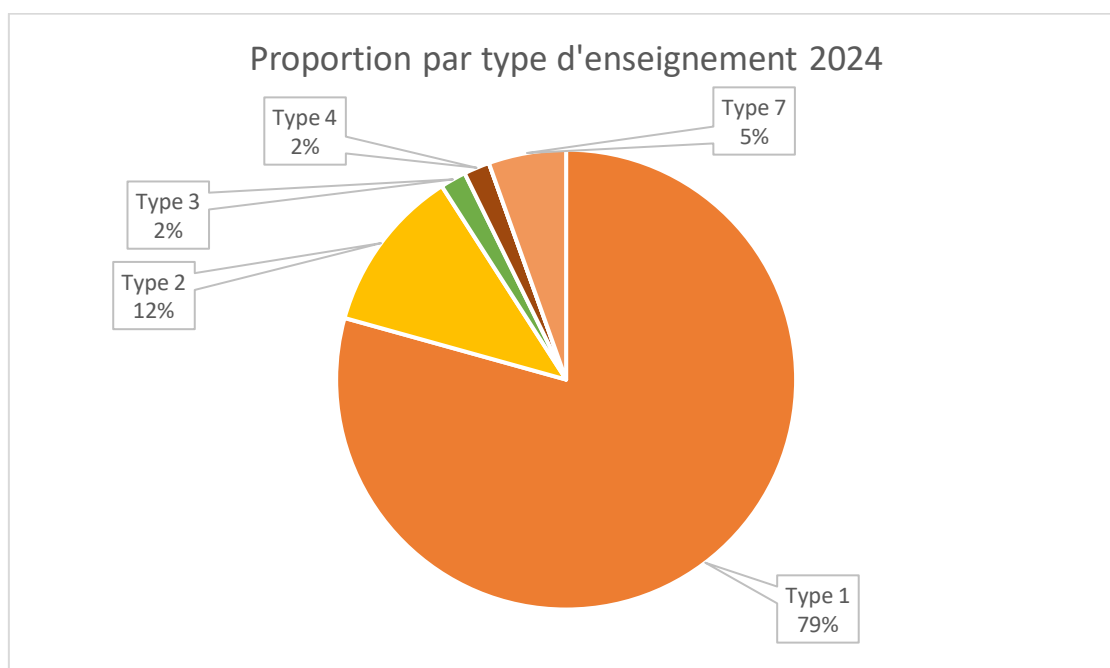
³ Consulté sur le site Internet enseignement.be (1^{er} février 2023)

- Type 6 : déficiences visuelles
- Type 7 : déficiences auditives
- Type 8 : troubles de l'apprentissage⁴

Voici comment les participants de Transition Insertion étaient répartis dans les différents types de handicap en 2024 :

Écoles	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Ados Pilifs		13					
École La Cîme	46			8			
École Professionnelle Edmond Peeters	115						
Institut Alexandre Herlin		2					24
Institut Charles Gheude	107						
Institut Communal Professionnel des Polders	37	36					
Institut Decroly	0		8				
Institut Notre-Dame-de-Joie	44						
TOTAL	349	51	8	8	0	0	24

Le diagramme suivant propose une représentation plus visuelle de ces chiffres.



Le tableau et le graphique qui précèdent nous indiquent que :

- 4 participants sur 5 sont concernés par un retard mental léger (type 1) ; il faut toutefois noter que nombre d'entre eux appartiennent plutôt au type 8, qui n'était pas encore créé lorsqu'ils ont été orientés dans l'enseignement spécialisé.
- Plus d'1 participant sur 10 présente un retard mental modéré à sévère (type 2).

⁴ Le type 8 n'ayant été créé dans l'enseignement spécialisé secondaire qu'en 2019, les élèves présentant des troubles de l'apprentissage sont actuellement scolarisés en type 1.

- 5 % des participants ont une déficience auditive (type 7) ; tous sont inscrits à l'Institut Alexandre Herlin, seule école participante à être équipée pour l'accueil de ces jeunes.
- 2 % des participants (8 jeunes) sont en type 4, catégorie qui a fait son apparition dans Transition Insertion – Bruxelles avec l'arrivée de l'école La Cime dans le projet en 2022.
- 2 % des participants présentent des troubles du comportement (type 3).
- Aucun participant n'appartient aux types 5, 6 et 8.

Malgré l'arrivée du Pacte d'Excellence, qui a entraîné une hausse du taux d'inscription des élèves de type 1 forme 3 dans l'enseignement ordinaire et, par conséquent, la baisse de leur fréquentation de l'enseignement spécialisé, on constate que la plupart des jeunes suivis dans le cadre de Transition Insertion appartiennent néanmoins à cette catégorie.

Il sera intéressant de suivre l'évolution de cette proportion au fil des prochaines années.

1.2. Résultats des suivis et de l'orientation des participants

1.2.1. Participants qui suivent un enseignement de forme 2

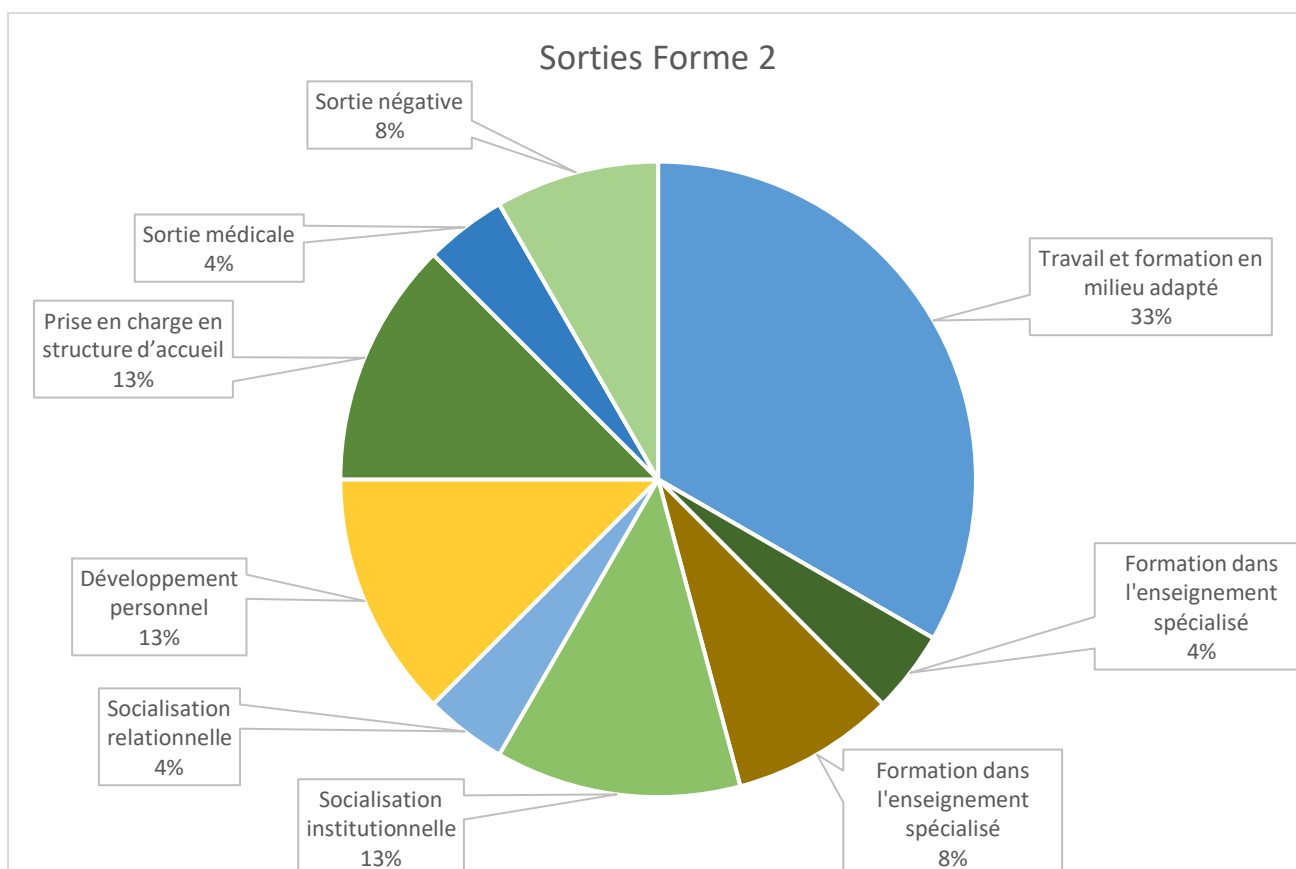
Le tableau ci-dessous détaille les sorties pour les 53 jeunes de forme 2 qui ont été suivis en 2024, à Bruxelles.

Forme 2	
Insertion socioprofessionnelle	
<i>Travail en milieu ordinaire</i>	
Contrat de travail à durée indéterminée	
Contrat de travail à durée déterminée	
Contrat de travail en INTÉRIM de minimum un mois	
CAP en milieu ordinaire	
Contrat de travail en E.I — SFS (Entreprise d'Insertion — Société à finalité sociale)	
<i>Travail et formation en milieu adapté</i>	
Contrat de travail en ETA	5
Convention CAP en ETA	3
Convention d'Activités Citoyennes (milieu ordinaire avec encadrement)/Convention volontariat	
Formation	
<i>Au niveau supérieur dans l'enseignement spécialisé</i>	
Poursuite d'une formation dans un CEFA	1
<i>Au niveau supérieur hors enseignement et hors spécialisé</i>	
Poursuite d'une formation en CISP, CFISPA ou EFT (pas d'équivalent à Bruxelles)	
<i>Au même niveau dans l'enseignement spécialisé</i>	
Réorientation au sein d'une autre école d'enseignement spécialisé	2
Poursuite de la précédente formation	29
Insertion sociale (avec accompagnement)	
<i>Socialisation institutionnelle</i>	
Capacité à se rendre à Actiris, aux agences locales d'emploi, à la mutuelle...	3
<i>Socialisation relationnelle</i>	

Capacité à s'intégrer dans une équipe et de communiquer efficacement	1
Développement personnel	
Respect de l'hygiène personnelle, contrôle de soi, capacité à vivre seul et à occuper son temps constructivement	3
Prise en charge en structure d'accueil	
Suivi par un service d'accompagnement, projets Transition-Utilites, projets 16-25, ou autre	3
Intégration en SAJA, SRA, SLS... (pour les formes 3, uniquement les types 4, 6 et 7)	0
Sortie médicale	
Prise en charge médicale de longue durée (y compris services santé mentale)	1
Sortie neutre	
Inscription à Actiris	
Ouverture de droits au SPF sécurité sociale	
Sortie négative	
Abandon ou sortie inconnue	2
Nombre total d'élèves en forme 2	53

Ce tableau indique que 29 élèves sur 53 (soit 55 %) continuent la même formation, et donc que leur accompagnement dans Transition Insertion se poursuivra en 2025.

Si l'on s'intéresse aux 45 % de participants qui ont terminé leur accompagnement en 2024, on obtient le diagramme suivant :



En se basant sur le graphique à la page précédente, on constate que :

- 33 % des participants ont commencé à travailler, mais qu'aucun n'a obtenu d'emploi dans le milieu ordinaire.
- 4% (1 participant) se sont dirigés vers un complément de formation dans un CEFA et 8 % ont été réorientés vers une autre formation dans leur école.
- 43 % connaissent une insertion sociale avec accompagnement (socialisation institutionnelle ou relationnelle, développement personnel et prise en charge en structure d'accueil).
- 4 % (1 jeune) a connu une sortie médicale.
- Pour 8% de ces jeunes (2 participants), aucune solution n'a pas été trouvée, en raison soit d'un abandon, soit d'une rupture du lien avec le référent.

Les résultats globaux sont très encourageants puisque 92 % des jeunes de forme 2 ont vu des effets bénéfiques concrets à leur accompagnement par un référent Transition Insertion.

1.2.2. Participants qui suivent un enseignement de forme 3

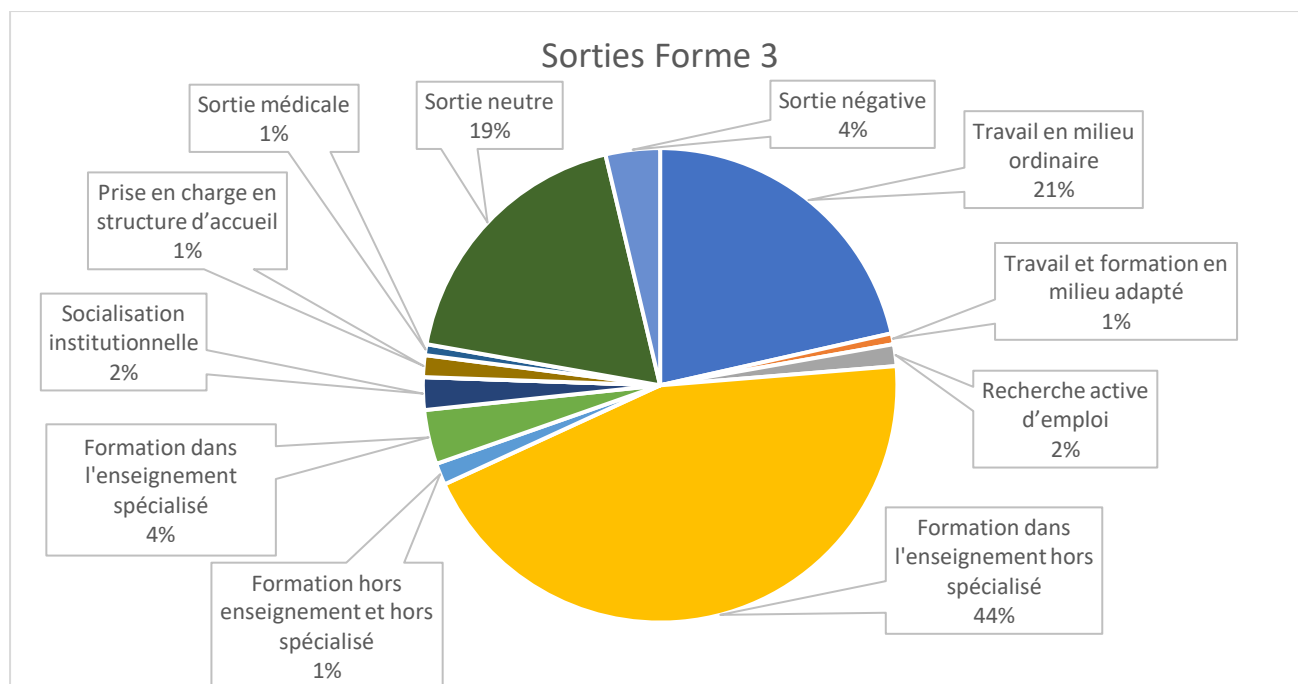
Le tableau repris ci-après détaille les sorties pour les 387 participants de forme 3 qui ont été suivis à Bruxelles en 2024.

Forme 3	
Insertion socioprofessionnelle	
<i>Travail en milieu ordinaire</i>	
Contrat de travail à durée indéterminée	3
Contrat de travail à durée déterminée	12
Contrat de travail en INTÉRIM de minimum un mois	5
CAP en milieu ordinaire	9
Contrat de travail en E.I — SFS (Entreprise d'Insertion — Société à finalité sociale)	
Stage découverte après école	
Stage Transition FOREM/First Actiris	
<i>Travail et formation en milieu adapté</i>	
Contrat de travail en ETA	1
Convention CAP en ETA	
Convention d'Activités Citoyennes (milieu ordinaire avec encadrement)/Convention volontariat	
<i>Recherche active d'emploi</i>	
Avec accompagnement	2
Formation	
<i>Au niveau supérieur dans l'enseignement spécialisé</i>	
Qualification et ensuite orientation dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement de Promotion Sociale	48
Poursuite d'une formation dans un CEFA	12
<i>Au niveau supérieur hors enseignement et hors spécialisé</i>	
Poursuite d'une formation en CISP, CFISPA ou EFT (pas d'équivalent à Bruxelles)	
Poursuite d'une formation à l'IFAPME, SFPME ou EFP	
Formation + PFI FOREM (plan formation insertion)/FPI Actiris	2

Centre de validation des compétences	
<i>Au même niveau dans l'enseignement spécialisé</i>	
Qualification et poursuite d'une autre formation dans la même école	5
Poursuite d'une formation autre que scolaire	
Réorientation au sein d'une autre école d'enseignement spécialisé	
Réorientation au sein de la même école, mais dans une autre formation	
Poursuite de la précédente formation	252
Poursuite d'une formation en alternance	
Insertion sociale (avec accompagnement)	
<i>Socialisation institutionnelle</i>	
Capacité à se rendre à Actiris, aux agences locales d'emploi, à la mutuelle...	3
<i>Socialisation relationnelle</i>	
Capacité à s'intégrer dans une équipe et de communiquer efficacement	
<i>Développement personnel</i>	
Respect de l'hygiène personnelle, contrôle de soi, capacité à vivre seul et à occuper son temps constructivement	
<i>Prise en charge en structure d'accueil</i>	
Suivi par un service d'accompagnement, projets Transition-Utilitaires, projets 16-25, ou autre	2
Intégration en SAJA, SRA, SLS... (pour les formes 3, uniquement les types 4, 6 et 7)	
Sortie médicale	
Prise en charge médicale de longue durée (y compris services santé mentale)	1
Sortie neutre	
Inscription à Actiris	25
Ouverture de droits au SPF sécurité sociale	
Sortie négative	
Abandon ou sortie inconnue	5
Nombre d'élèves en forme 3	387

Ce tableau indique que 65 % des élèves continuent la même formation ; leur accompagnement dans Transition Insertion se poursuivra donc en 2025.

Si l'on s'intéresse aux 35 % restants, on obtient le diagramme à la page suivante :



Voici les différents constats que l'on peut tirer de ces données :

- 22 % de participants de forme 3 ont trouvé un emploi dans les milieux ordinaire et adapté et 2 % sont en recherche active d'emploi. Ainsi, 24 % des jeunes se sont dirigés vers l'emploi (20 % en 2023).
- 49% des jeunes ont plutôt décidé de poursuivre leur formation, que ce soit au niveau supérieur dans le spécialisé ou hors spécialisé, ou à niveau équivalent dans le spécialisé (48% en 2023).
- 3 % des jeunes ont retiré de leur suivi une insertion sociale avec accompagnement.
- 19 % des participants ont au moins été inscrits à Actiris (sortie neutre).
- Enfin, 4 % des jeunes (5 seulement) ont abandonné ou ont perdu le contact avec leur référent.

Les résultats globaux sont donc très positifs puisque 96 % des jeunes de forme 3 ont vu des effets bénéfiques concrets à leur accompagnement par un référent Transition Insertion.

2. Les actions collectives

En 2024, l'équipe Transition Insertion — Bruxelles, composée de 12 référents et d'une coordinatrice, a accompli de nombreuses actions collectives.

Comme les années précédentes, ces actions répondaient à 3 objectifs déterminés en fonction des besoins exprimés par les référents, soit :

1. Une meilleure préparation des participants à l'insertion socioprofessionnelle
2. Une augmentation de la visibilité du projet
3. Une sensibilisation des employeurs du secteur ordinaire

2.1. La préparation des participants à l'insertion socioprofessionnelle

Six actions principales ont été menées au niveau de l'équipe pour peaufiner la préparation des jeunes à leur insertion socioprofessionnelle, au niveau des centres de jour, de la formation et de l'emploi.

2.1.1. Centre de jour : Farilu



Boulangerie artisanale inclusive & centre de jour

Le 8 octobre, plusieurs référentes de l'équipe TI ont visité un centre de jour qui accueille 15 adultes en situation de handicap mental léger à modéré ou avec des troubles du spectre autistique. Les activités sont orientées vers la boulangerie, la pâtisserie et la chocolaterie. Une équipe d'éducateurs et un boulanger accompagnent les personnes bénéficiaires dans le processus de fabrication artisanale de toute une gamme de produits. Les référents pourront y envoyer des élèves en stage et les inscrire si les essais ont donné satisfaction à tout le monde.



2.1.2. Formation : Bruxelles Formation Tremplin



À la suite de la rencontre du 21 novembre 2023 avec le service d'appui à la formation professionnelle (SAFP), les référents Transition Insertion ont rencontré plus spécifiquement le service Tremplin de Bruxelles Formation en février 2024. L'objectif de cette nouvelle rencontre était de mieux cerner le contenu des tests à réussir pour faire une formation à Bruxelles Formation, et d'obtenir des informations sur les remises à niveau, les préformations et les formations de base individualisée proposées par ce service.

2.1.3. Formation : Cité des métiers

La rencontre avec le service d'appui à la formation professionnelle avait aussi débouché sur l'organisation d'une rencontre avec la Cité des métiers le 23 février. Celle-ci avait pour objectif d'informer les référents sur la manière de rechercher efficacement une formation pour les jeunes, en fonction non seulement de leurs objectifs professionnels, mais aussi de leur niveau d'étude et de diplôme.



2.1.4. Formation : FeBISP



Le 12 novembre, les référents ont rencontré une représentante de la FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle) afin d'explorer d'autres opportunités de formation après l'école, à savoir : les organismes de formation, les missions locales et les Ateliers de Formation par le Travail (AFT).

2.1.5. Emploi : séance d'information sur le rôle du job coach

L'équipe Transition Insertion a accueilli, le 19 mars, Delphine Crommelynck, formatrice de job coachs pour les CFISPA wallons. Les référents ont pu bénéficier de sa vision sur différentes thématiques liées à l'accompagnement du public cible : préparer une lettre de motivation et un entretien d'embauche, convaincre un employeur, ou encore parler de son handicap.



2.1.6. Emploi : Consultation sociale – Actiris



La Consultation sociale s'adresse aux personnes qui ont des difficultés à trouver ou à conserver un emploi, notamment les personnes en situation de handicap. Le 23 avril, les référents Transition Insertion ont rencontré la responsable de ce service pour en apprendre davantage sur son fonctionnement.

Une deuxième rencontre, découlant directement de la première, a eu lieu le 15 octobre afin de permettre aux référents de présenter le projet et son public cible aux employés de la Consultation Sociale.

2.2. Les partenariats avec des employeurs des secteurs adapté et ordinaire

Après 2 années de rencontres d'employeurs des secteurs adapté et ordinaire, l'année 2024 a été dédiée à soigner et à consolider les partenariats déjà établis.

2.2.1 Le secteur adapté

Plusieurs rencontres et événements ont été organisés entre l'enseignement spécialisé ou le projet Transition Insertion et les entreprises de travail adapté.

Entretien des partenariats avec les entreprises de travail adapté

En 2024, la coordinatrice a également entretenu les liens avec des ETA bruxelloises. Elle a notamment rencontré plusieurs fois la cellule AUTravail de la Ferme Nos Pilifs, qui propose des stages à des jeunes avec un trouble du spectre autistique afin de leur apprendre des compétences techniques dans un milieu professionnel. Elle a également rencontré la nouvelle assistante sociale de Citeco et la nouvelle directrice d'APRE Services.



Par ailleurs, une rencontre entre les services sociaux des ETA et les référents Transition Insertion a eu lieu en décembre 2024. Celle-ci a permis à chacun de (re)faire connaissance, d'élargir son réseau de contact, et d'établir quelques constats sur les collaborations entre écoles et ETA à Bruxelles, et d'imaginer de nouvelles manières de collaborer.



2.2.2 Le secteur ordinaire

Depuis début 2022, l'équipe Transition Insertion s'attelle à un autre objectif important : la sensibilisation des employeurs du secteur ordinaire et la concrétisation de partenariats avec les organismes publics (administrations communales ou régionales) et les entreprises privées. Les prises de contact s'organisent en fonction des besoins exprimés par les référents, des idées de la coordinatrice ou, enfin, à la demande des employeurs.

Le groupe de travail sur le recrutement inclusif

L'année 2024 a démarré avec une nouvelle rencontre du groupe de travail le 16 janvier, à l'Institut Notre-Dame-de-Joie. Une dizaine de représentants des Ressources Humaines partenaires ont répondu présents et

ont pu visiter les différents ateliers (encodage de données, assistant de réception téléphoniste et auxiliaire de magasin) et voir les élèves en action. La discussion a ensuite été engagée sur les difficultés éprouvées par les employeurs à engager durablement les jeunes de l'enseignement spécialisé, notamment en raison de la durée limitée des contrats CAP. Par ailleurs, la polyvalence désormais exigée et l'alourdissement de la charge de travail au sein des équipes administratives du secteur public compliquent l'inclusion des jeunes issus de l'enseignement spécialisé. Quelques pistes de réflexion ont néanmoins été avancées pour améliorer les chances d'inclusion de ces jeunes.

Le salon de l'emploi : Job Fair Brussels

Enfin, une référente et la coordinatrice ont visité le Job Fair Brussels, organisé par Jobat à Tour et Taxis le 17 octobre 2024. Elles ont pu rencontrer les recruteurs présents et les sensibiliser aux compétences des jeunes formés dans l'enseignement spécialisé, ainsi qu'aux aides et primes à l'emploi disponibles à l'engagement de ces jeunes.



2.3. La visibilité du projet

Depuis 2021, l'équipe Transition Insertion s'efforce d'améliorer la visibilité du projet, notamment en diversifiant les canaux de communication, mais aussi en consolidant l'identité visuelle du projet. Ainsi, un logo, un site Web, une page LinkedIn, une brochure, des cartes de visite, une farde, un drapeau pour les événements et des affiches pour chaque école avaient été créés en 2021 et 2022. Avec l'ajout de nouvelles écoles dans le projet, certains documents à destination des entreprises partenaires avaient été mis à jour en 2023.

Ce matériel, qui constitue la base des outils de communication du projet Transition Insertion à Bruxelles, a continué d'être utilisé en 2024 auprès des employeurs et dans les événements de certaines écoles.

2.3.1. Cartes de visite

Les cartes de visite ont prouvé leur utilité pour les distribuer aux parents ou tuteurs légaux avec la date du prochain rendez-vous, mais aussi avec les employeurs partenaires.

Face à ce succès, les cartes de visite ont été réimprimées à la fin de l'année 2024.



2.3.2. Communication sur les réseaux sociaux

Publié par Amélie Vioux • 26/03/2024

**Transition Insertion - Bruxelles**
322 abonnés
11 mois • Modifié • 

Ouvrier en sérigraphie, vous connaissez !?

 Pour tout savoir de ce métier à la fois créatif... plus

**Mon métier ? Ouvrier en sérigraphie !**
youtube.com

 9

1 republication

 J'aime

 Commenter

 Republier

Vues de l'article : 0 • Afficher les résultats →

Transition Insertion — Bruxelles avait fait son apparition sur les réseaux sociaux en septembre 2021, avec une page LinkedIn.

L'objectif était principalement de toucher des recruteurs du réseau bruxellois.

En 2024, 4 publications ont été mises en ligne afin de publiciser les vidéos *Mon Métiers ?* et les rencontres réalisées dans le cadre du projet, ainsi que pour sensibiliser les employeurs au handicap.

Au 31 décembre, la page avait atteint 322 abonnés, soit 44 de plus qu'à la fin de l'année 2023.

Publié par Amélie Vioux • 16/04/2024

**Transition Insertion - Bruxelles**
322 abonnés
11 mois • 

Une nouvelle vidéo de Transition Insertion qui vous permet de découvrir le métier de monteur-placeur d'éléments menuisés !   ... plus

**Mon métier ? Monteur-placeur d'éléments menuisés !**
youtube.com

 3

1 republication

 J'aime

 Commenter

 Republier

Vues de l'article : 0 • Afficher les résultats →

Publié par Amélie Vioux • 11/10/2024

**Transition Insertion - Bruxelles**
322 abonnés
5 mois • 

 Mardi passé, l'équipe Transition Insertion a eu l'immense plaisir de visiter **Farlu**, un centre de jour qui accueille 15 adultes en situation de handicap... plus



**Transition Insertion - Bruxelles**
322 abonnés
4 mois • Modifié • 

 Votre employeur vous annonce l'arrivée prochaine de votre collègue tant attendu.e... et précise que cette personne est en situation de handicap... plus

**Erreur 404 - Vidéo de sensibilisation sur le handicap invisible**
youtube.com

 9

3 republications

 J'aime

 Commenter

 Republier

Vues de l'article : 0 • Afficher les résultats →

Quant à la page Facebook, créée pour toucher les patrons de plus petites et moyennes entreprises, 3 publications ont été relayées depuis la page LinkedIn. Au 31 décembre, la page Facebook comptait 64 abonnés.

3. Les actions dans les écoles

De nombreuses actions sont mises en place par les référents au sein de leurs écoles et avec des partenaires externes. Il leur revient de planifier ces actions selon les besoins de leurs jeunes, les métiers enseignés, les types et les formes d'enseignement, et tout autre facteur pertinent. La mise en œuvre du projet, les partenariats noués et les activités en lien avec la Charte européenne des droits de l'homme peuvent donc varier fortement d'une école à l'autre.

3.1. Mise en œuvre du projet

3.1.1. Entretiens individuels et diagnostics

Après une première présentation générale du projet dans les classes, la prise en charge d'un jeune commence réellement avec un premier entretien individuel. Lors de cet entretien, le référent construit le lien de confiance et aide le jeune à définir ses compétences, ses difficultés et ses préférences. Ces éléments serviront de base à la construction d'un projet après école objectif et réaliste.

Les entretiens individuels subséquents sont taillés sur mesure en fonction du projet du jeune et ont pour objectif de le concrétiser pas à pas. Par exemple, ils peuvent consister à chercher un stage, un emploi ou une formation complémentaire, préparer et débriefer un stage, rédiger un curriculum vitae, choisir une institution bancaire, visiter des logements, effectuer des démarches auprès d'un CPAS, etc. Dans certaines écoles, cette rencontre se fait à la demande de l'élève ; dans d'autres, un planning de suivi régulier est établi à l'avance.

Dans une école de T2F2 dont les élèves ont aussi un trouble du spectre autistique, les entretiens individuels avec les jeunes sont moins pertinents puisque leurs capacités à construire un projet sont très relatives. Ces entretiens ont essentiellement lieu avec les familles, en fonction des besoins d'accompagnement de leurs enfants et de leurs contraintes. Les diagnostics consistent à objectiver certains degrés d'aptitudes et de souligner celles qui nécessitent un renforcement pour rendre le jeune apte à l'intégration d'un futur environnement, qu'il soit professionnel ou occupationnel.

3.1.2. Stages et retours d'expérience

Selon l'école, les stages sont recherchés par le jeune et son référent ou un chef d'atelier. C'est généralement l'occasion pour le jeune de déjà se placer dans la position d'un chercheur d'emploi. En effet, il doit émettre une candidature, se présenter à un patron, faire bonne impression, travailler sur le verbal et le non verbal, etc.

Une fois le stage programmé, des réunions préparatoires ont lieu pour expliquer au jeune toutes les données pratiques : dates, horaires, lieu, tâches qui seront effectuées, etc. Une rencontre avec le futur maître de stage et une visite des lieux sont planifiées pour permettre au jeune d'aborder le stage avec calme et confiance. Lorsque c'est nécessaire, le référent aide aussi le jeune à repérer et à apprendre le trajet à effectuer pour se rendre sur son lieu de stage.

Pendant le stage, le référent rend visite au jeune pour évaluer son évolution, recueillir les commentaires du maître de stage et s'assurer que le carnet de stage est correctement rempli. C'est aussi le moment où le référent sensibilise le patron ou le chef d'équipe à certains outils et à certaines bonnes pratiques avec le jeune, tout comme il peut faire comprendre au jeune ce qu'il doit améliorer pour la suite du stage.

Enfin, après chaque stage, le jeune est rencontré pour faire un retour sur le déroulement et les résultats de l'expérience. Les points positifs et les points négatifs du stage, les forces du jeune et les éléments à travailler – tant au niveau des savoirs techniques que des savoir-être, sont mis en lumière. Ces données permettent alors de compléter et d'affiner le projet professionnel, mais aussi de travailler sur les points à améliorer avec l'ensemble de l'équipe éducative.

3.1.3. Développement des compétences

Durant la scolarité d'un participant, les cours généraux, les cours de pratique professionnelle et les stages font progresser ses compétences professionnelles. Lorsque l'élève est sorti de l'école, il intègre parfois le milieu de la formation, où il est amené à poursuivre et à consolider l'apprentissage des compétences. Lorsque les compétences sont jugées insuffisantes, le jeune peut éventuellement les développer dans le cadre d'un CAP (contrat d'apprentissage professionnel) subsidié par le PHARE (le service handicap de la COCOF).

D'autres compétences, personnelles cette fois, peuvent être développées dans des activités de groupe sur les thématiques de la motivation, de la gestion du stress ou des émotions, ou encore des savoir-être. Globalement, les participants sont aussi encouragés à l'autonomie et à adopter une attitude proactive dans diverses démarches qu'ils doivent effectuer, notamment la recherche de stage ou d'emploi.

Les cours généraux et certains ateliers animés par des intervenants externes viennent renforcer certaines compétences utiles à la vie adulte : chercher un travail, rédiger un CV, être attentif à sa communication non verbale lors d'un entretien d'embauche, comprendre un contrat de travail, décoder un règlement de travail, connaître ses droits et ses devoirs en tant que travailleur, gérer un budget, connaître le fonctionnement d'une mutuelle, vivre en communauté, etc.

3.1.4. Exploration de différents milieux professionnels

Les jeunes explorent différents milieux professionnels via des stages scolaires ou, après leur scolarité, via des stages découverte subsidiés par le service PHARE. Ces derniers sont toutefois assez rares.

Pour les jeunes de forme 2, le projet professionnel se dessine progressivement, en collaboration avec l'équipe éducative et les entreprises de travail adapté. Bien souvent, ces dernières proposent une entrée par le conditionnement ou le jardinage, mais peuvent aussi proposer d'essayer une autre activité lorsqu'elles voient des compétences ou un intérêt émerger, ou encore lorsqu'un participant ne semble pas s'épanouir dans le secteur où il avait été affecté. Pour les jeunes avec déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, le projet AUTravail, financé par la COCOF, permet à des stagiaires de développer des compétences professionnelles simples dans différents champs d'activité : jardinage, fabrication de bougies, travail du bois, etc. Dans quelques cas, le stage a débouché sur un CAP, puis un contrat de travail.

Pour les jeunes de forme 3, la donne est différente. En effet, les participants entrent dans le projet en phase 3, soit à un moment où ils ont déjà fait le choix d'un métier précis. Dans la grande majorité des cas, ils explorent, via des stages, des milieux professionnels liés au métier qu'ils ont choisi. Par exemple, des monteurs en sanitaire peuvent aussi bien faire un stage pour une grande entreprise spécialisée en construction que chez un artisan qui fait des dépannages ou de petites rénovations. Il arrive aussi que les référents organisent des visites des salons de l'emploi, le salon du SIEP (Service d'Information sur les Études et les Professions), ou encore des salons de la formation professionnelle. Ces visites permettent aux élèves d'explorer une diversité de métiers et de découvrir différentes filières de formation disponibles, élargissant ainsi leurs perspectives.

3.1.5. Collaboration avec différents partenaires

Outre les partenariats développés pour bénéficier à l'ensemble de l'équipe Transition Insertion, chaque école est libre de développer des partenariats en fonction des métiers enseignés, des profils des élèves et des besoins. Certains partenariats sont activés de manière systématique car ils peuvent répondre aux besoins de la majorité des participants inscrits dans une école (par ex. Actiris dans une école de forme 3), ou de manière plus spécifique à un élève en fonction de ses besoins (par ex. un service ambulatoire en santé mentale).

En plus des lieux de stages et d'emploi, les référents collaborent avec :

- Des administrations : le service PHARE, le service Grande Dépendance du service PHARE, AViQ, etc.
- Des services liés à l'emploi : Actiris, Forem, VDAB, Cité des métiers, Exaris Interim, les missions locales pour l'emploi
- Des services liés à la formation : Bruxelles Formation, IFAPME, EFP, Horeca Be Pro
- Des ASBL liés à la jeunesse : JEEP ASBL, Infor Jeunes, AMO
- Des services d'accompagnement : Bataclan, SABX, SISHAM, Les Tropiques, Info Sourds, Susa
- Des services liés à la santé mentale : cellule Maya, psybru

Certains partenaires proposent des animations auprès des jeunes. C'est le cas notamment de JEEP ASBL, qui proposent des activités sur la recherche d'emploi, la gestion d'un budget, etc. Ou encore de Bataclan ASBL, spécialisée dans le handicap, qui anime des ateliers sur l'hygiène, sur les comportements professionnels, ou encore sur la vulgarisation de l'actualité.

Des référents soulignent toutefois qu'il est parfois difficile de trouver des partenaires qui sachent s'adapter à certains types de handicap (par exemple le syndrome d'Usher).

3.1.6. Construction de projets personnalisés

Comme indiqué précédemment, le projet de l'élève est ébauché dès la première rencontre individuelle avec le référent. Cela se fait via la discussion, des outils d'orientation et des activités de connaissance de soi, etc. Les compétences, les centres d'intérêts, les difficultés, les impératifs physiques, le contexte familial et le parcours pour y arriver sont des éléments pris en compte. Les rencontres subséquentes servent, au fil des entretiens, des stages, des visites de salon, des animations, etc., à peaufiner le projet ou, lorsque cela s'avère nécessaire, à le réorienter.

Les référents constatent cependant que certains élèves peinent à envisager leur avenir et à s'impliquer car l'après école leur paraît encore très lointain. Pour y remédier, certaines écoles invitent d'anciens élèves afin de leur faire partager leur expérience et leur parcours de jeunes adultes. D'autres invitent aussi les familles ou les tuteurs légaux à s'impliquer pour soutenir les jeunes dans leurs démarches.

3.1.7. Intervention en groupe et individuelle

Les interventions auprès des jeunes se font tantôt de manière individuelle, tantôt via des activités de groupe.

Globalement, tout ce qui ressort du projet professionnel et des besoins spécifiques (problématiques précises, soutien émotionnel, recherche de logement, etc.) sont traités lors d'entretiens individuels. Dans certaines écoles, notamment de forme 2 pour des jeunes avec déficience intellectuelle et trouble du spectre autistique, les informations générales (inscription au PHARE, explications du service Taxibus ou les centres de jours, les allocations) sont adressées aux familles lors de séances collectives, puis déclinées aux spécificités de chaque enfant dans des entretiens individuels avec les familles.

Toutes les informations générales se font lors d'animation de groupe, notamment des ateliers d'orientation, des explications sur Actiris, des visites de la Cité des Métiers ou des interventions de partenaires sur des grandes thématiques. Mais les référents veillent aussi à faire des activités de groupe pour susciter des débats (par exemple autour des stéréotypes de genre dans les métiers), soit pour permettre aux jeunes d'élargir leurs perspectives. Par exemple, des référents utilisent des outils liés à la connaissance de soi lors d'activités de groupe pour que les jeunes puissent aussi découvrir comment leurs camarades les perçoivent et ainsi compléter leur connaissance d'eux-mêmes.

3.1.8. Evaluation et ajustements continus

Comme décrit précédemment, le projet du jeune évolue constamment en fonction des souhaits et de la situation du jeune, des stages effectués, mais aussi des éventuels obstacles rencontrés.

Chaque nouvelle donnée récoltée par le référent ou par un membre de l'équipe éducative doit être communiquée pour être prise en compte par l'ensemble des intervenants, et chacun agit en ce sens dans sa spécialité. Idéalement, des réunions périodiques sont systématiquement planifiées afin d'évaluer les progrès et le développement individuel de chaque élève.

Les évaluations se font au niveau des bulletins, des stages et des rapports de stage, mais aussi au niveau des épreuves de qualification.

Par ailleurs, les référents ajustent leurs pratiques d'accompagnement au fil des succès et des échecs qu'ils rencontrent, mais aussi des retours d'élèves et de leurs familles. Par exemple, des référents envoyaient certains élèves en formation professionnelle, mais au fil des années, ils ont constaté que ces formations n'étaient pas adaptées au public cible et leur faisaient perdre plusieurs années. Ils privilégient donc désormais les intégrations dans les écoles ordinaires afin que leurs jeunes obtiennent un diplôme davantage valorisé en fin de parcours scolaire.

3.1.9. Collaboration avec l'équipe éducative

La collaboration entre les référents et les équipes éducatives de leurs écoles est cruciale dans la préparation du jeune à l'après école. Au fil des années, cette collaboration s'est nettement améliorée.

Ainsi, certaines étapes du projet du jeune sont parfois prises en charge par d'autres membres de l'équipe : la rédaction d'un CV sera traitée en cours de français, les points à améliorer révélés par un stage seront travaillés

avec le professeur de pratique professionnelle, une difficulté liée à la santé sera vue en lien avec le CPMS ou l'équipe paramédicale, etc.

Les référents assistent aux conseils de classe afin de partager les démarches effectuées et de veiller à ce que les décisions prises soient en adéquation avec le projet de l'élève.

Certains référents conçoivent même des animations en collaboration avec les enseignants, pour qu'elles soient alignées sur les thématiques abordées en cours de morale ou de français, afin d'assurer une cohérence pédagogique et une progression harmonieuse des apprentissages.

3.2. Le respect des valeurs de l'Union européenne

Le projet Transition Insertion étant cofinancé par le Fonds Social Européen, les écoles bénéficiaires et les référents-coordonateurs ont prêté attention à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, ainsi qu'à une série de valeurs chères à l'Europe.

3.2.1. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Toutes les écoles participantes et la FEBRAP respectent la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en assurant dignité, liberté, égalité, solidarité aux participants du projet Transition Insertion.

Dignité : Les élèves participent activement à la construction et à la mise en œuvre de leur projet socioprofessionnel. Ce dernier est taillé sur mesure en fonction des envies, des besoins, des possibilités et des capacités de chaque jeune. Les jeunes sont consultés, avec leurs familles, lorsque des démarches administratives doivent être effectuées. Leur consentement est également requis lorsqu'un suivi paramédical est mis en place dans le secteur ordinaire et leur autonomie est valorisée autant que possible. Par ailleurs, des visites sur les lieux de stage sont organisées pour s'assurer, entre autres, que les tâches qui leur sont confiées correspondent bien à leur formation ou à leur intérêt.

Liberté : En entrant dans le projet, les jeunes conservent leur liberté de pensée, de conscience, d'expression et de religion. Si nécessaire, ils relayent aux entreprises des besoins d'aménagements pour respecter ces libertés. Un référent ne peut en aucun cas forcer un jeune dans une orientation, un stage ou un emploi. Le jeune peut à tout moment sortir du projet s'il ne souhaite plus y participer. Enfin, l'équipe Transition Insertion respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Égalité : Les participants sont sélectionnés en fonction de visions et de critères variables en fonction des écoles. Certaines écoles suivent tous les jeunes éligibles, d'autres seulement une partie pour pouvoir offrir un accompagnement plus rapproché. Toutefois, en aucun cas ces critères de sélection ne peuvent relever de discriminations ; c'est pourquoi les référents doivent les consigner par écrit et les justifier auprès du CCGPE. Par ailleurs, certaines écoles ont mis en place des politiques antidiscrimination claires, accompagnées de procédures pour signaler et traiter les incidents de discrimination et de harcèlement. Enfin, l'équipe du projet œuvre activement au principe d'égalité en s'efforçant de rendre la société plus inclusive envers les personnes en situation de handicap et/ou avec troubles de l'apprentissage via la sensibilisation des employeurs.

Solidarité : La majorité des participants du projet ne sont pas encore employés. Toutefois, le principe de solidarité s'applique à ceux qui sont sortis de l'école. Une école a organisé un système de mentorat pour les élèves allophones.

Citoyenneté : Les participants ne sont pour la plupart pas en âge de voter. Ils sont toutefois en droit d'accéder à leur propre dossier de suivi tenu par leur référent-coordonateur. Par ailleurs, ils sont parfois préparés à la vie de citoyen par le biais de différentes initiatives, comme l'organisation de conseils d'élèves, des projets collaboratifs entre les différentes classes, ou encore par une représentation au conseil de participation après élection par les pairs. Certaines écoles ont également mis en place des ateliers de sensibilisation à la démocratie, complétés par une sortie cinéma pour visionner le film « La Vague », qui illustre les dangers des régimes totalitaires et l'importance de la démocratie et de l'engagement citoyen. D'autres ont programmé des visites du parlement francophone et du parlement fédéral. Enfin, certaines écoles ont programmé des animations pour mieux comprendre le fonctionnement des élections européennes, l'importance du vote et le rôle des institutions européennes.

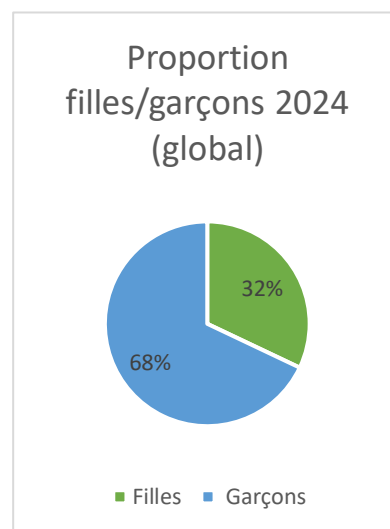
Justice : le cas échéant, le droit à la justice est respecté pour chacun des participants.

3.2.2. Égalité

Comme indiqué précédemment, Transition Insertion a permis de suivre 141 filles et 299 garçons en 2024, soit un ratio de 32 % de filles et 68 % de garçons.

Cet écart important ne reflète aucunement une discrimination dans la sélection des personnes suivies, mais plutôt la population présente dans les écoles d'enseignement spécialisé.

Il faut noter que les formations dispensées dans les écoles participantes ont un fort impact sur la répartition des genres. Ainsi, les écoles qui proposent des formations en travaux de bureau compteront principalement des filles, alors que les écoles qui forment à des métiers du bâtiment sont fréquentées presque uniquement par des garçons.



Il est à noter qu'en 2024, une école a organisé un atelier, en collaboration avec le professeur de morale, sur la perception genrée de certains métiers en utilisant le quiz en ligne élaboré par le SIEP : Tafquiz. Une autre a préféré placarder des affiches montrant des femmes pratiquant un métier qui sort des représentations habituelles. Une autre a programmé une animation EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) pour éduquer les jeunes sur les relations, les émotions, la sexualité et prévenir les discriminations basées sur le sexe biologique et l'orientation sexuelle. D'autres référents ont organisé des discussions encadrées sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, ou encore sur la diversité. Enfin, des professeurs d'une école ont suivi des formations avec l'asbl im.pertinentes au sujet des discriminations de genre.

3.2.3. Développement durable et préservation de l'environnement

Les écoles bénéficiaires du projet ont mis en place différents dispositifs favorables au respect de l'environnement.

Les élèves sont notamment sensibilisés au tri des déchets, à l'utilisation des gourdes réutilisables, au gaspillage alimentaire et à l'utilisation du vélo pour les trajets de courte distance.

Les équipes scolaires sont également sensibilisées à l'usage sensé de l'imprimante, ainsi qu'au choix de produits d'entretien non polluants ou d'achats d'articles avec des labels écologiques.

Certaines écoles ont mis en place un projet 0 déchet avec Bruxelles Environnement ou organisé une animation ayant pour thème « Notre consommation en question » à la ferme d'Uccle. D'autres organisent une collecte de piles usagées avec la société BEKA.

Dans une école, des élèves en sérigraphie ont fabriqué des panneaux de sensibilisation à l'environnement.

D'autres écoles encore proposent des ateliers en lien avec la nature, comme l'entretien d'un potager (généralement avec un système de récupération des eaux de pluie), ou des ateliers de menuiserie qui permettent de donner une seconde vie à des matériaux destinés à être jetés.

Lors de l'année scolaire 2023-2024, une école participante a ouvert une nouvelle section de formation au métier de « Valoriste ». Les cours et ateliers consacrés à la gestion des déchets, au recyclage et à la valorisation des ressources fournissent une éducation approfondie sur les pratiques durables.

3.2.4 Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes porteuses d'un handicap

L'enseignement spécialisé est organisé en 4 formes, dont 2 sont ciblées par le projet Transition Insertion :

- *Forme 1 : enseignement d'adaptation sociale (formation sociale visant l'insertion en milieu de vie protégé)*
- **Forme 2** : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle (formation générale et professionnelle ayant pour objectif l'insertion en milieu de vie et/ou travail protégé)
- **Forme 3** : enseignement professionnel (formation générale, sociale et professionnelle visant l'insertion socioprofessionnelle)
- *Forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel (formation de l'enseignement ordinaire avec un encadrement différent, une méthodologie adaptée et des outils spécifiques)*

Par ailleurs, l'enseignement est dispensé de manière à s'adapter au handicap des jeunes en les répartissant dans 8 types d'enseignement :

- Type 1 : retard mental léger
- Type 2 : retard mental modéré ou sévère
- Type 3 : troubles du comportement
- Type 4 : déficiences physiques

- Type 5 : maladies ou convalescences
- Type 6 : déficiences visuelles
- Type 7 : déficiences auditives
- Type 8 : troubles de l'apprentissage

Chaque école veille à s'adapter aux besoins spécifiques des élèves, notamment grâce à des adaptations :

- de la pédagogie : ABA, TEACCH, approche différenciée
- du matériel utilisé : ordinateurs portables, tablettes, barrette braille, logiciels adaptés, documents épurés, etc.
- une adaptation de l'environnement : accessoires pour les jeunes ayant des troubles de l'attention ou un trop grand stress, rampe d'accès, ascenseurs, portes automatiques, couloirs larges,
- une adaptation du rythme : séances d'apprentissage plus courtes, moments de calme, etc.

Les agents FSE veillent à informer les jeunes et/ou leurs familles des droits des personnes en situation de handicap, à les aiguiller – voire à les accompagner – dans les démarches administratives relatives à leur situation (inscription au PHARE et demande de carte d'autorisation d'embauche en ETA, inscription sur les listes d'attentes des centres de jour, ouverture des droits au SPF sécurité sociale, etc.). Plus globalement, les référents aident les jeunes à construire et à concrétiser leur projet de vie en favorisant leur autonomie et en respectant leur dignité.

Enfin, l'équipe Transition Insertion a à cœur de sensibiliser les entreprises – et principalement les entreprises ordinaires – et les politiciens en charge du handicap, aux problématiques rencontrées par leur public, notamment en ce qui concerne l'emploi.

4. Le bilan des actions du projet

Cette section présente le bilan du projet Transition Insertion : son apport aux écoles bénéficiaires, les améliorations qui devraient y être apportées, et les facteurs facilitants et bloquants à sa mise en œuvre.

4.1. Les apports du projet

Le projet Transition Insertion apporte de nombreux bénéfices aux participants.

Les référents soulignent unanimement le fait que le projet Transition Insertion a permis de rendre plus visible l'après-école auprès du personnel des écoles bénéficiaires. Au bout de plusieurs années, ils sont parvenus à faire évoluer les méthodes de travail en créant un lien plus fort et en améliorant la cohérence entre les différents pôles (équipe éducative, PMS, direction, etc.) et avec les familles, afin d'accompagner les élèves dans une approche holistique.

La découverte des multiples possibilités après l'école et des démarches à accomplir a permis aux équipes éducatives et pédagogiques d'adapter leurs pratiques pour préparer au mieux les jeunes à leur sortie. Notamment, la (re)découverte d'entreprises comme les ETA a bien souvent aidé les équipes à renouveler leurs pratiques pour mieux former les jeunes (compétences techniques et savoir-être).

Les référents insistent aussi sur le fait que le projet Transition Insertion a permis aux jeunes de découvrir des perspectives d'avenir, de donner du sens à leur formation, de se sentir davantage valorisés et, plus globalement, de (re)trouver leur motivation pour préparer leur avenir. Les jeunes et leurs familles sont rassurés par la disponibilité d'un.e référent.e pour tout ce qui concerne l'après-école.

Depuis 2022, le projet Transition Insertion s'attelle à rendre les administrations publiques et les entreprises privées plus ouvertes et aptes à accueillir les jeunes de l'enseignement spécialisé dans de bonnes conditions et avec ouverture d'esprit. L'équipe contribue ainsi activement à l'avancée vers une société plus inclusive.

4.2. Les difficultés rencontrées

L'équipe Transition Insertion rencontre différentes difficultés, d'origines interne et externe, dans la mise en œuvre du projet.

4.2.1. Facteurs internes

Dans leur pratique quotidienne, ce sont surtout des difficultés matérielles que les référents vivent. En effet, certains n'ont pas de local pour recevoir les jeunes de manière confidentielle et confortable, et d'autres doivent travailler avec leur matériel personnel (ordinateur, téléphone, etc.).

D'autres rencontrent des difficultés de communication avec leurs collègues, notamment en ce qui concerne l'organisation des stages ou la méconnaissance de la réalité du monde professionnel.

De plus, le suivi des jeunes est parfois malaisé une fois qu'ils ont quitté le milieu scolaire : il leur arrive régulièrement de manquer un rendez-vous, ou de se sentir démotivés après plusieurs refus de candidature pour des postes.

Par ailleurs, les référents se heurtent souvent à la réticence des familles ou de leurs collègues en ce qui concerne l'inscription des jeunes de forme 3 au service PHARE afin qu'ils bénéficient des aides et des primes à l'emploi pour leurs employeurs. Le contrat CAP a aussi mauvaise presse auprès de certains jeunes et de quelques équipes enseignantes puisqu'il s'agit d'une compensation de formation qui n'ouvre pas les droits au chômage, à la pension, ou encore aux congés payés.

Les référents déplorent aussi les titres parfois nébuleux donnés aux formations. En effet, certains noms de métiers peu clairs portent préjudice aux jeunes lors de leur recherche de stage ou d'emploi. Par exemple, la formation Encodeur de données laisse à penser que ces jeunes ne font « que » de l'encodage de données. Les référents doivent donc régulièrement expliciter les intitulés de formation pour convaincre les entreprises de prendre leurs jeunes en stage.

Enfin, la visibilité du projet doit encore se développer pour faciliter, non seulement l'organisation des stages et les contrats dans le secteur ordinaire, mais aussi l'accueil en centre de jour ou centre d'hébergement. Ces deux derniers pôles ont été délaissés au profit des sorties vers l'emploi dans le secteur ordinaire.

4.2.2. Facteurs externes

Les difficultés provenant de l'extérieur sont imputées à différents groupes : familles, employeurs, institutions.

Les familles

Tout d'abord, l'importance de la posture des parents — ou des autres membres de la famille — est une nouvelle fois soulignée par les référents. Le soutien de ces derniers s'avère crucial pour que la transition de l'école au monde adulte de leur enfant soit réussie. Toutefois, certains parents peuvent parfois adopter une attitude qui bloque le bon suivi de l'enfant, soit parce qu'ils ne lui donnent pas l'occasion de développer son autonomie, soit parce qu'ils délèguent tout à fait leur rôle à l'école.

La situation familiale – parfois extrêmement complexe – vécue par certains jeunes, ou le milieu social dans lequel ils évoluent, ajoutent autant d'obstacles à leur parcours scolaire et à leur bonne insertion socioprofessionnelle.

Les employeurs

Plusieurs facteurs bloquants sont également mentionnés au niveau des employeurs, que ce soit dans les procédures de recrutement, dans les attentes, ou dans les compétences/métiers recherchés.

Tout d'abord, symptôme d'une méconnaissance du handicap, les politiques de recrutement manquent d'inclusivité, même lorsqu'elles mettent en place des aménagements pour les personnes en situation de handicap. En effet, au niveau de l'annonce de poste, le CESS est souvent demandé dans les administrations publiques et les OIP ; or les participants ne sont pas en possession de ce diplôme, de même que beaucoup de personnes en situation de handicap. De plus, le simple fait de devoir utiliser Internet pour chercher des annonces et gérer sa candidature constitue un frein. Les tests (psychotechniques, de raisonnement abstrait, etc.), lorsqu'il y en a, sont trop complexes. Enfin, l'entretien d'embauche est un exercice particulièrement difficile pour les participants, qui montrent une certaine candeur et une spontanéité qui ne sont pas toujours appropriées dans cet exercice très codifié.

Par ailleurs, les attentes des employeurs sont parfois incompatibles avec les qualités et compétences des participants. On remarque que le secteur public engage des profils polyvalents et, à Bruxelles, idéalement bilingues, ce qui n'est pas en adéquation avec les programmes scolaires dans l'enseignement spécialisé. Du côté des ETA, la pression économique due à la concurrence et aux crises successives est tellement forte que le rendement exigé est plus important qu'auparavant. Par ailleurs, l'accompagnement est insuffisant pour s'occuper de certains profils qui requièrent plus d'attention, comme les participants avec un trouble du spectre autistique et handicap intellectuel.

De plus, les métiers pratiqués ne sont pas forcément ceux appris par les jeunes dans les écoles. Ainsi, on cherche beaucoup d'électriciens, mais peu d'aide-électriciens, beaucoup d'agents administratifs, mais pas d'encodeurs de données, etc. Enfin, les lieux de stage sont parfois très restreints pour certaines formations, notamment dans le domaine de la maroquinerie, de l'encodage de données et de la plomberie.

Ajoutons que les aides et les primes à l'emploi — qui constituent un réel atout pour l'employabilité des participants, ne sont pas toujours vues d'un bon œil par les employeurs. Là encore, nombre de recruteurs — pourtant bien intentionnés — ne souhaitent pas avoir recours au CAP, considéré comme trop précaire, sans toutefois être prêts à proposer un CDD ou un CDI au participant.

L'accessibilité des formations

De nombreux élèves échouent aux tests pour entrer dans les formations proposées par Bruxelles Formation. Lorsqu'ils ont réussi à se frayer un chemin, la difficulté des cours ou le manque d'adaptation pousse les participants à abandonner leur formation, ayant perdu, au passage, plusieurs mois. Les référents se tournent donc de plus en plus vers les intégrations dans les écoles professionnelles ordinaires.

Les institutions politiques

Les référents soulèvent aussi quelques freins au niveau du politique.

Tout d'abord, ils sont confrontés au fait que les services d'aide à l'emploi relèvent des régions, et non du fédéral. Or, à Bruxelles, les référents accompagnent des jeunes qui résident à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Ils doivent donc maîtriser les possibilités d'aides à l'emploi et les démarches du service PHARE, d'Actiris, de l'AViQ, du Forem et du VDAB. Les entreprises, quant à elles, ne peuvent pas bénéficier des mêmes aides selon le lieu de résidence du jeune qu'elles engagent. Par exemple, un jeune peut se voir refuser un contrat parce qu'il réside en Flandre, une région où les contrats CAP n'existent pas.

Par ailleurs, les référents déplorent que le processus d'admission au service PHARE impose une visite médicale. En effet, pour les jeunes de forme 3, il s'agit d'un processus difficile d'un point de vue psychologique — car stigmatisant — et d'un point de vue pratique. En effet, les participants n'ont pas toujours un médecin de famille et ces derniers ne savent pas toujours remplir le formulaire.

De plus, certains jeunes de forme 3 ont un profil plus proche de celui recherché par les entreprises de travail adapté. Les référents, les équipes pédagogiques et les PMS avec lesquels ils travaillent savent rapidement si un jeune aura une chance de s'insérer dans le circuit ordinaire ou s'il vaut mieux le diriger vers une ETA. Or, la procédure actuelle leur impose, soit de faire vivre à leur jeune de forme 3 un échec dans l'ordinaire (et un stage réussi en ETA), soit de procéder à une réorientation vers la forme 2, une démarche parfois longue et qui peut rencontrer la réticence des familles.

Enfin, l'équipe Transition Insertion ne peut que constater et souligner le manque criant de moyens financiers dans le domaine de l'aide aux personnes en situation de handicap. Les difficultés financières que rencontrent les ETA les forcent à rechercher de profils plus forts, laissant de plus en plus les jeunes de forme 2 sur le carreau. Ces formes 2 devront alors bénéficier du suivi d'un service d'accompagnement ; services qui sont débordés de travail, ou entrer dans un centre de jour, où les listes d'attente ne cessent de s'allonger.

5. LES COMITÉS

Pour assurer le bon fonctionnement du projet Transition Insertion, trois types de comités se réunissent régulièrement tout au long de l'année scolaire : le comité d'accompagnement, le comité de suivi local et le comité de suivi pédagogique. Par ailleurs, le CCGPE organise une réunion coupole qui rassemble les animateurs des projets FSE+ et AMIF afin de développer des projets transversaux.

5.1. Comité d'accompagnement

La mission du comité d'accompagnement est d'assurer la bonne mise en œuvre du suivi opérationnel des projets « Transition Insertion » sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est composé de représentants : de la ministre de l'Enseignement obligatoire, des réseaux d'enseignement impliqués dans le projet, de l'administration fonctionnelle concernée (Direction des Affaires générales et de l'Enseignement Spécialisé), de l'AVIQ, du Service PHARE, de l'EWETA, de la FEBRAP, du FOREM, d'ACTIRIS et de l'agence FSE, de la coordonnatrice du CCGPE-DGEO ainsi que de la cheffe du projet Transition Insertion.

Le comité d'accompagnement se réunit généralement entre une et deux fois par an pour évaluer les progrès réalisés dans le but d'atteindre les objectifs, analyser les rapports d'activité annuels, identifier et résoudre les éventuels problèmes et pour soumettre au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les éventuelles modifications de fond jugées nécessaires pour atteindre les objectifs. En 2024, des circonstances dans la gestion du projet ont fait que le comité d'accompagnement n'a exceptionnellement pas pu être réuni.

5.2. Comité de suivi local

Le comité de suivi local est le lieu privilégié de réflexion et de rencontre des directions des établissements scolaires impliqués dans le projet et des différents partenaires de l'insertion socioprofessionnelle.

En 2024, le comité de suivi local s'est réuni le 1^{er} avril.

Outre le fait de pointer les difficultés et les facilités de la mise en place du projet au sein des écoles, les réunions du comité de suivi local permettent de diffuser l'information et les résultats auprès des directions des écoles et des partenaires directement impliqués dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Lors de ces réunions, il se dégage régulièrement des pistes d'actions pour faciliter le travail des référents.

5.3. Comité de suivi pédagogique

Le comité de suivi pédagogique est composé des référents-coordonateurs et de la coordinatrice pédagogique. Il se réunit toutes les 4 à 6 semaines environ.

Lors de ces réunions, les objectifs de la coordinatrice pédagogique sont principalement de :

- transmettre aux référents des informations utiles concernant les aspects administratifs du projet,
- suivre des cas particuliers exposés et rechercher des solutions,

- apporter des « outils » méthodologiques,
- inviter des partenaires de l'insertion socioprofessionnelle pour intervenir sur des sujets variés,
- favoriser les échanges de « bonnes pratiques » et la mixité des réseaux.

Les 9 réunions de l'année 2024 ont permis de traiter des thèmes et de présenter les outils suivants :

- 16/01 : Groupe de travail Recrutement Inclusif (Institut Notre-Dame-de-Joie)
- 20/02 : Rencontre avec le VDAB et avec Tremplin (Bruxelles Formation)
- 19/03 : Invitation job coaching
- 23/04 : Rencontre avec la consultation sociale d'Actiris
- 17/09 : Rencontre avec les ergothérapeutes de la COCOF
- 14/10 : Réunion zonale de rentrée des projets FSE+ gérés par le CCGPE (Bruxelles)
- 15/10 : 2^e réunion avec le service de consultation sociale d'Actiris
- 12/11 : Rencontre avec la FeBISP
- 10/12 : Rencontre des assistants sociaux des ETA et des référents Transition Insertion

6. AUTRES RÉUNIONS

6.1. Réunions Coupole

La Fédération Wallonie-Bruxelles réunit une fois par mois les animateurs des différents projets gérés par le Centre de Coordination et de Gestion des Projets Européens (Transition Insertion, Amarrage+, CEFAvenir, CLAVI, et DASPA-AMIF). L'objectif est de développer des collaborations sur les thématiques communes entre les différents projets.

14 rencontres ont été organisées en 2024 :

- 16/01 : réflexions sur la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne : des outils pour sensibiliser les agents FSE + présentation du projet CLAVI
- 22/02 : réflexions sur la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne
- 26/03 : tryptique sur la Charte européenne et Forum Bruxelles
- 21/05 : tryptique sur la Charte européenne
- 25/06 : tryptique sur la Charte européenne
- 28/08 : mise au vert
- 02/08 : mise en place du nouvel accompagnement des projets gérés par le CCGPE, programmation des réunions de rentrée des projets FSE gérés par le CCGPE
- 09/09 : besoins transversaux exprimés dans les rapports d'activité
- 16/09 : mise en place du nouvel accompagnement pour les projets CEFAvenir et priorisation des besoins transversaux + programme d'animations 2024-2025
- 23/09 : accompagnement des projets, programme de réunions de la Coupole
- 24/09 : réunion de mai 2025 + validation de l'accompagnement des projets proposé
- 30/09 : préparation des réunions de rentrée d'octobre
- 18/11 : préparation des journées interprojets de mars 2025 et de l'événement de mai 2025
- 16/12 : préparation des journées interprojets de mars 2025 et de l'événement de mai 2025

6.2. Réunions partenaires

- 04/01 : rencontre DUO for a Job
- 05/06 : rencontre coordinatrices TI
- 12/06 : AG FEBRAP
- 14/06 : rencontre préparatoire ergothérapeutes et AS COCOF
- 01/07 : rencontre AMO SOS Jeunes Quartier Libre
- 24/09 : AG FEBRAP
- 1/10 : Actiris Diversité
- 8/10 : Farilu
- 10/10 : réunion préparatoire FeBISP

6.3. Colloques, conférences, salons

- 17 octobre : Job Fair Brussels

CONCLUSION

En 2024, Transition Insertion — Bruxelles a accompagné 440 jeunes inscrits dans ou issu de l'enseignement spécialisé bruxellois dans la construction et la concrétisation de leur projet socioprofessionnel.

Cette année encore, les participants ont bénéficié d'un accompagnement de qualité de la part de leurs référents. En effet, ces derniers leur ont permis de trouver des solutions adéquates à leur situation, capacités, intérêts et besoins. Ainsi, sur 159 jeunes (24 Forme 2 et 135 Forme 3) dont le suivi s'est achevé en 2024, 40 % se sont dirigés vers une activité professionnelle ou une inscription à Actiris, 44 % vers une formation complémentaire et 9 % vers une socialisation relationnelle ou institutionnelle.

En plus des actions devenues récurrentes au sein de Transition Insertion, 2024 aurait dû être ponctuée par des actions au niveau du politique. Toutefois, l'absence de la coordinatrice dans la première moitié de l'année et le contexte politique belge dans la seconde moitié, ont empêché le déploiement de ces actions. Par ailleurs, 2024 est aussi la dernière année de la FEBRAP comme partenaire du projet pour sa coordination. Elle continuera néanmoins à assurer le lien entre les écoles d'enseignement spécialisé et les entreprises de travail adapté dans le futur.